

SIDERURGIE : Le projet local de reprise de l'usine Akers dans l'impasse

Dans le dossier concernant le choix d'un repreneur pour la société [AKERS FRANCE](#) / T : 08.25.01.50.80 (implantée à Thionville/57), spécialisée dans la fabrication d'acier et placée en redressement judiciaire depuis le 3 décembre dernier, le projet local porté par Alain Vermersch, directeur de l'usine, et Thérèse Charberet, directrice financière a la préférence des élus. Ce projet permet la préservation de 116 emplois mais manque de financement. C'est pourquoi, les collectivités locales ont pris des engagements et actionné des leviers pour consolider ce dossier. Le conseil régional versera 4.000 € par emploi sauvegardé tandis que le conseil départemental est prêt à accorder à la nouvelle société une avance remboursable. Ainsi, le Maire de Thionville, Anne Grommerch souhaiterait exonérer l'entreprise pendant 2 ans de taxes et cotisations foncières, soit un cadeau fiscal de 400.000 €/an ! Mais une disposition légale propre au secteur de la sidérurgie en empêche la mise en oeuvre. Madame le maire a donc écrit à Emmanuel Macron pour tenter de trouver une issue favorable.